



Réunion du Comité Syndical

du 13 février 2008

CS - 1.13

**Convention de mise à disposition d'une
benne de déchets végétaux avec la
commune de GRANDVILLARS**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Monsieur le Président expose que la commune de GRANDVILLARS a souhaité pouvoir disposer d'une benne de déchets végétaux.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante une convention fixant les modalités de ce partenariat.

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les termes de la convention de mise à disposition d'une benne de déchets végétaux à la commune de GRANDVILLARS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signature de celle-ci.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant
été affichée par extrait le 18 FEV. 2008
Dépôt en Préfecture le : 18 FEV. 2008**

conformément au C.G.C.T.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

Emile GEHANT